

Information professionnelle No 05

Mesdames et Messieurs les membres de l'APCG

Genève, le 31 mars 2023
P/3.3.1/VO023-23

Votation communale du 18 juin 2023 – Soutien au PLQ Acacias 1

Mesdames, Messieurs,
Chers Membres,

Le 18 juin 2023 aura lieu la votation communale en Ville de Genève relative au PLQ no 30052, dit Acacias 1.

Le PLQ Acacias 1 est effectivement attaqué par référendum à la suite de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève ayant donné un préavis positif, l'an passé.

Bien que cela soit une votation communale, le sujet est d'importance cantonale et nécessite une forte mobilisation.

Lors de son audition en commission de l'aménagement et de l'environnement, en juin 2022, l'APCG a soutenu ce PLQ considérant qu'il répondait à l'ensemble des préoccupations et attentes de la population en termes qualitatifs. De plus amples informations sur le projet Acacias peuvent être trouvées sur le lien <https://www.ge.ch/dossier/praille-acacias-vernets-pav/quartiers/acacias>

Avec d'autres acteurs, l'Association a été approchée par le comité de soutien « OUI au PAV » afin qu'elle le rejoigne formellement et participe à la campagne.

Dans la mesure où l'Association ne maîtrisera pas la communication sur un périmètre dont le foncier est en grande partie en main de l'Etat, le comité de l'APCG n'a pas souhaité rejoindre formellement le comité de soutien. D'autre part, le comité de l'APCG considère que le nouvel art. 4A LGZD doit également s'appliquer dans le PAV afin de favoriser la mixité sociale.

L'APCG continuera toutefois à soutenir le PLQ Acacias 1 en vue de la prochaine votation, via ses propres canaux de communication. Elle aidera également à la récolte des formulaires de prise de position, permettant de l'affichage gratuit en ville. Au vu du nombre d'objets (10) soumis à votation le 18 juin prochain, il est important d'avoir le maximum d'affichage possible. C'est pourquoi, nous vous transmettons ci-joint le formulaire de prise de position (**annexe**) à remplir par les personnes domiciliées dans la commune de Genève, qu'elles soient de nationalité suisse ou étrangère.

Nous vous proposons de l'imprimer, de le retourner dûment rempli et signé, **tout en laissant vierge le nom de la prise de position**. Ils pourront ainsi être transmis au comité de soutien « OUI au PAV ». Nous vous remercions de nous transmettre ces documents au plus tard le **18 avril 2023**, par courrier à l'APCG – Rue de la Rôtisserie 4, 1204 Genève.

Tout en restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, chers Membres, à nos sentiments les meilleurs.

Romain LAVIZZARI, Président
Philippe ANGELOZZI, Secrétaire général